Projet de règlement R.V.Q. 3570

Modifications réglementaires pour autoriser la construction d'une école primaire dans le secteur Chaudière

Assemblée publique de consultation

7 octobre 2026



Objectif de l’activité



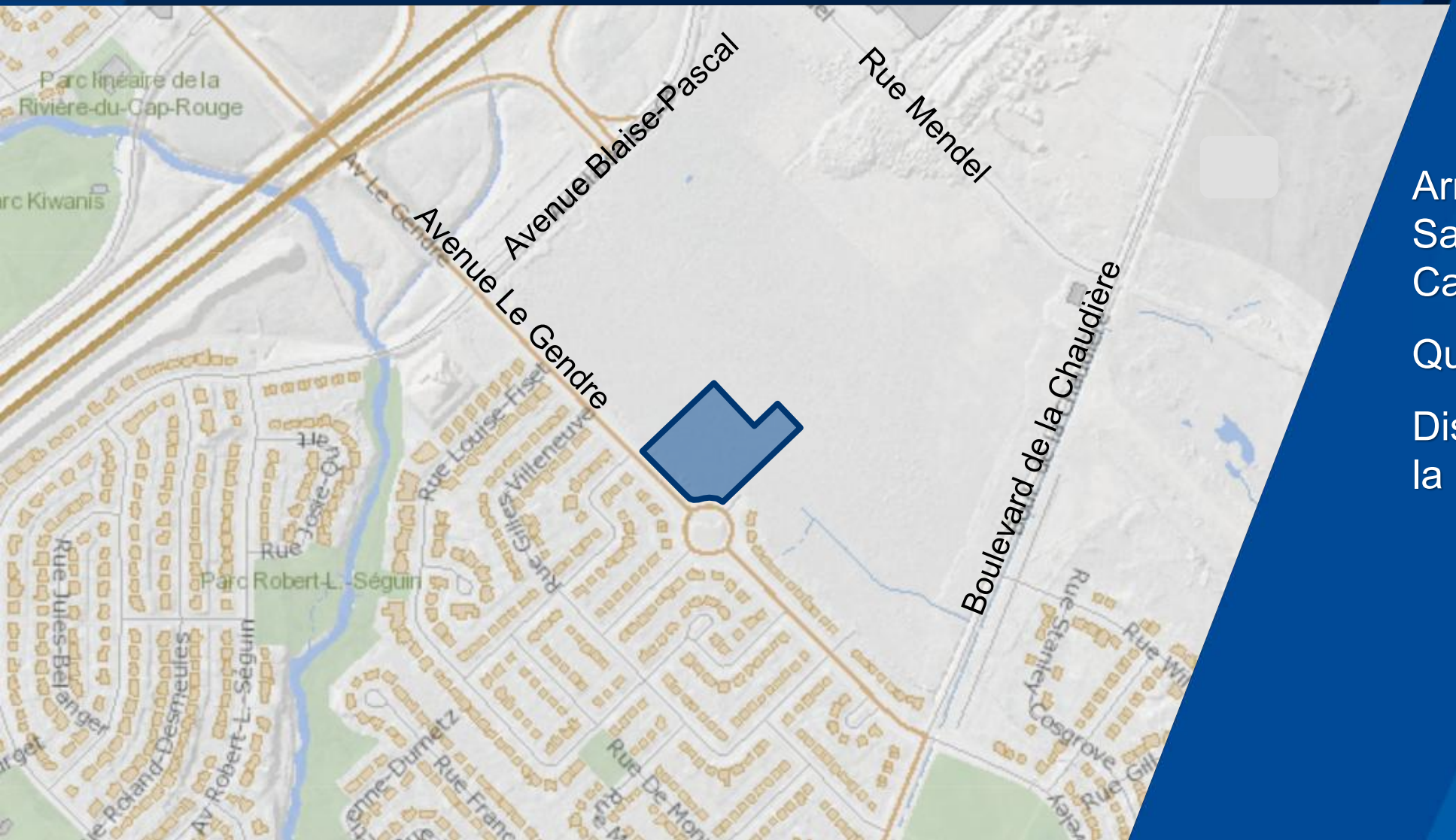
Consultation publique : Réglementation d’urbanisme
Activité concernant des modifications réglementaires

- Localisation du projet
- Modifications réglementaires
- Point d’information sur la mobilité dans le secteur
- Présentation du projet par le Centre de services scolaire
- Période de questions

Localisation

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Localisation



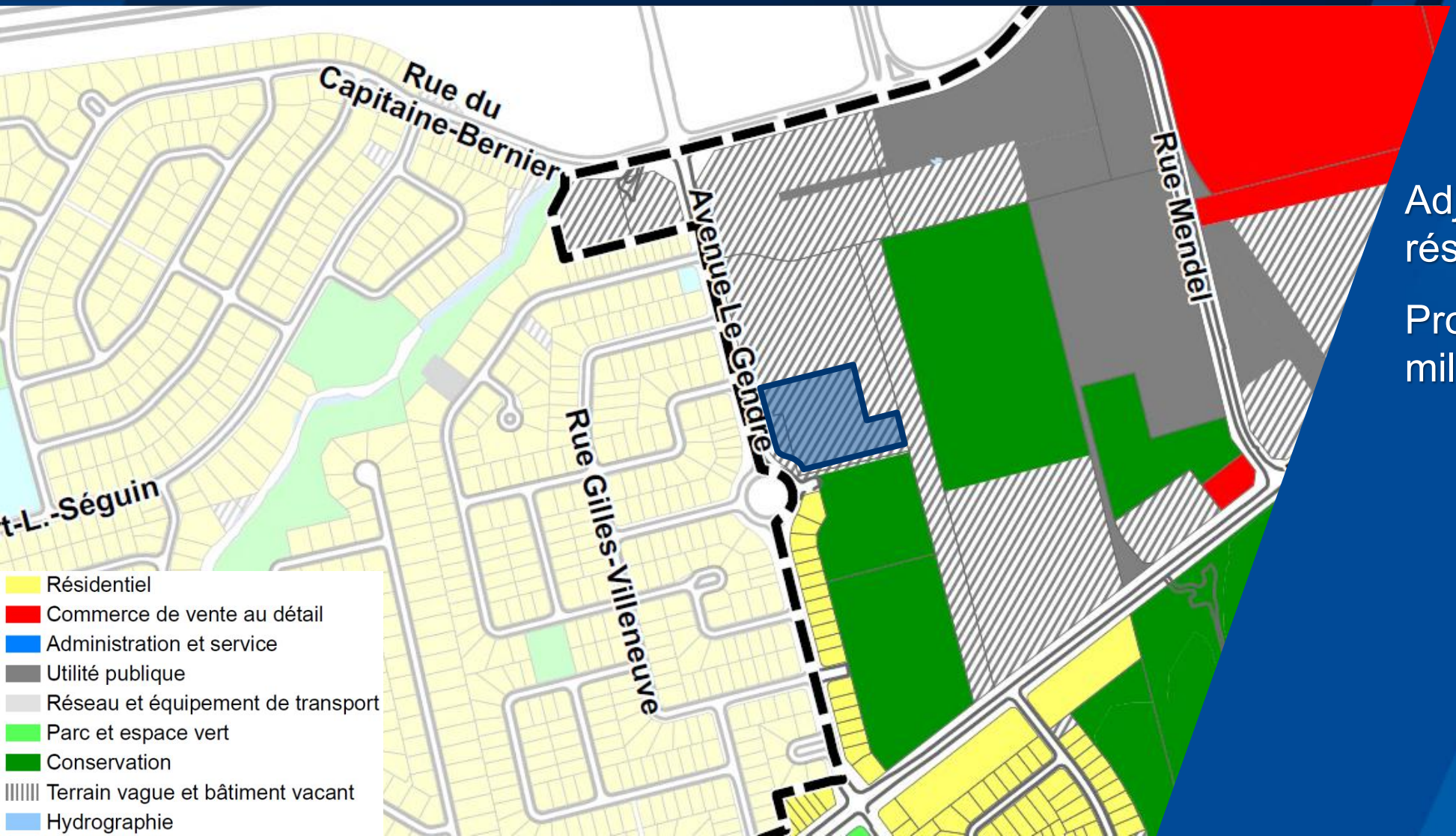
Arrondissement
Sainte-Foy–Sillery–
Cap-Rouge

Quartier du Cap-Rouge

District de
la Pointe-de-Sainte-Foy

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Utilisation actuelle des terrains



Adjacent au milieu résidentiel existant

Proximité de parcs et de milieux naturels protégés

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Planification en cours



Proximité du futur tramway (station Chaudière et pôle d'échanges Le Gendre)

Développements mixtes axés sur la mobilité durable à venir sur les terrains vacants

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Choix du site

Loi 40 : obligation de la Ville

- Le Centre de services scolaire (**CSS**) **identifie les besoins** en espaces pour de nouvelles écoles dans sa planification.
- Il avise **la Ville** qui **doit lui céder un terrain prêt à construire** situé dans le secteur visé et correspondant aux caractéristiques établies à la planification.

Secteur Chaudière

- Dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), le **secteur Chaudière est identifié comme un site de conciliation**, où un équilibre entre conservation et développement immobilier doit être recherché.
- Ainsi, **plusieurs milieux humides** du secteur sont **déjà protégés**, comme le marais Isabelle, ou le seront dans le cadre de la planification en cours.

Site visé

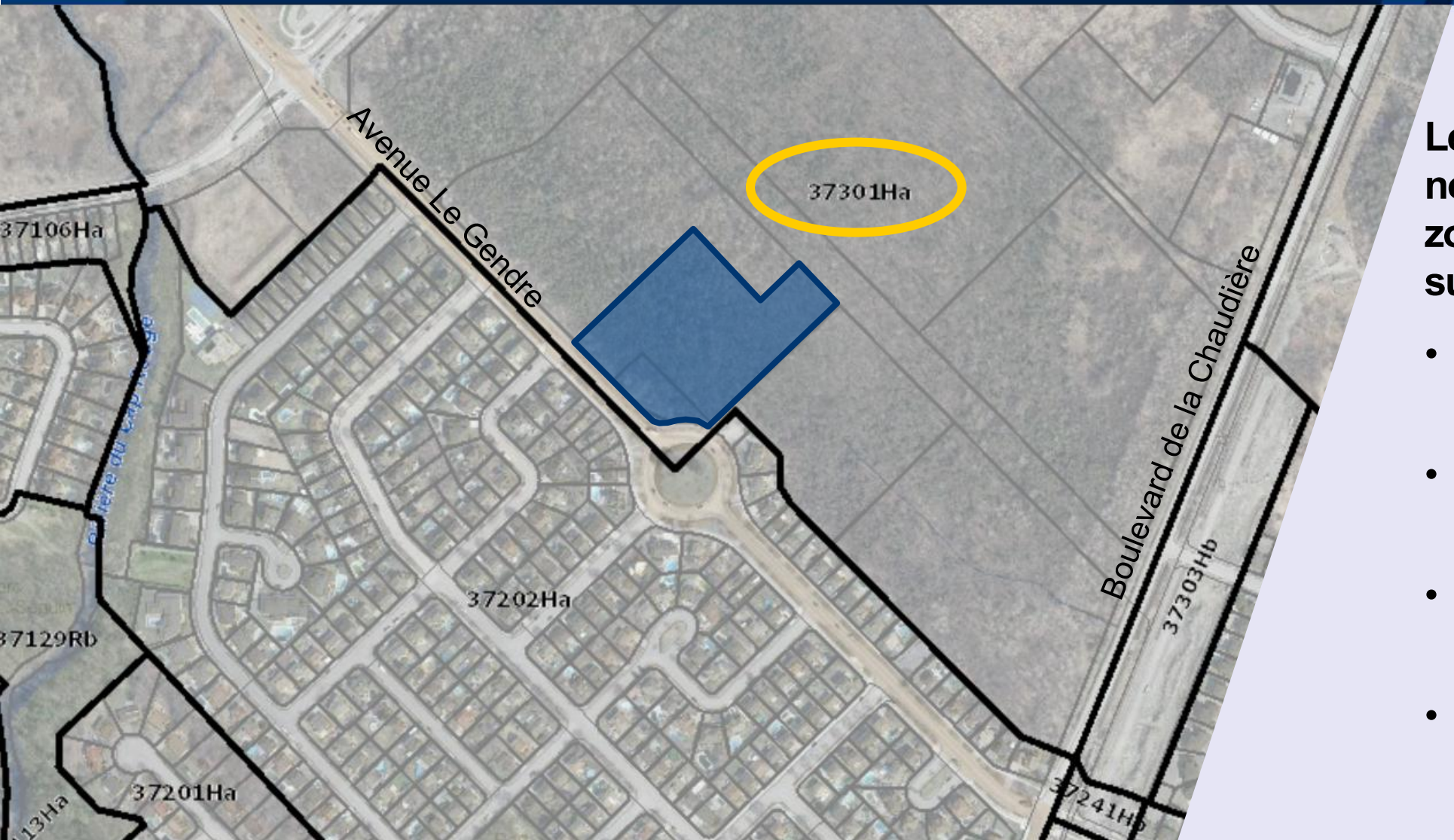


- Terrain en acquisition (une partie appartient déjà à la Ville)
- Situé en bordure d'une rue municipale desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout
- Prolongement de la rue Alfred-Bessette sera réalisé par la Ville

Modifications réglementaires

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Réglementation en vigueur



Le projet est conforme aux normes en vigueur dans la zone, à l'exception des suivantes :

- Usages
  H1 Logement et R1 Parc
- Hauteur maximale du bâtiment principal 9 m
- Type d'affichage
  1 – Général
- Largeur maximale d'une allée de courtoisie 6 m

Projet de règlement R.V.Q. 3570

- Règlement spécial adopté en vertu de l'article 74.4 de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* qui permet d'autoriser la construction d'un projet d'équipement collectif ou institutionnel;
- S'applique exclusivement sur le futur lot visé par le projet (soit une partie du lot 6 491 944 et une partie du lot 1 695 709);
- Les normes applicables aux autres terrains de la zone 37301Ha demeurent inchangées.

Article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec

Modification réglementaire applicable à un projet d'équipement institutionnel :

- Type de règlement privilégié pour autoriser, entre autres, la construction d'écoles sur le territoire de la ville de Québec
- Plus flexible, il permet d'adapter les normes aux particularités du projet et du site visé
- Ce type de règlement relève du conseil municipal
- Le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire

Modifications réglementaires

1. Autoriser les usages P3 – Établissement d'enseignement et C3 – Lieu de rassemblement
2. Fixer la hauteur maximale du bâtiment principal à 14 m
3. Permettre le type d'affichage 9 – Public ou récréatif

Ajout avant adoption : Autoriser l'aménagement d'une allée de courtoisie d'une largeur maximale de 7 m

Les autres normes prévues à la réglementation en vigueur s'appliquent

Échéancier d’adoption

Étape	Date (2026)
Adoption du projet de règlement Conseil municipal	15 septembre
Assemblée publique de consultation	7 octobre
Adoption du règlement Conseil municipal	20 octobre
Entrée en vigueur	21 octobre

Mobilité et sécurité

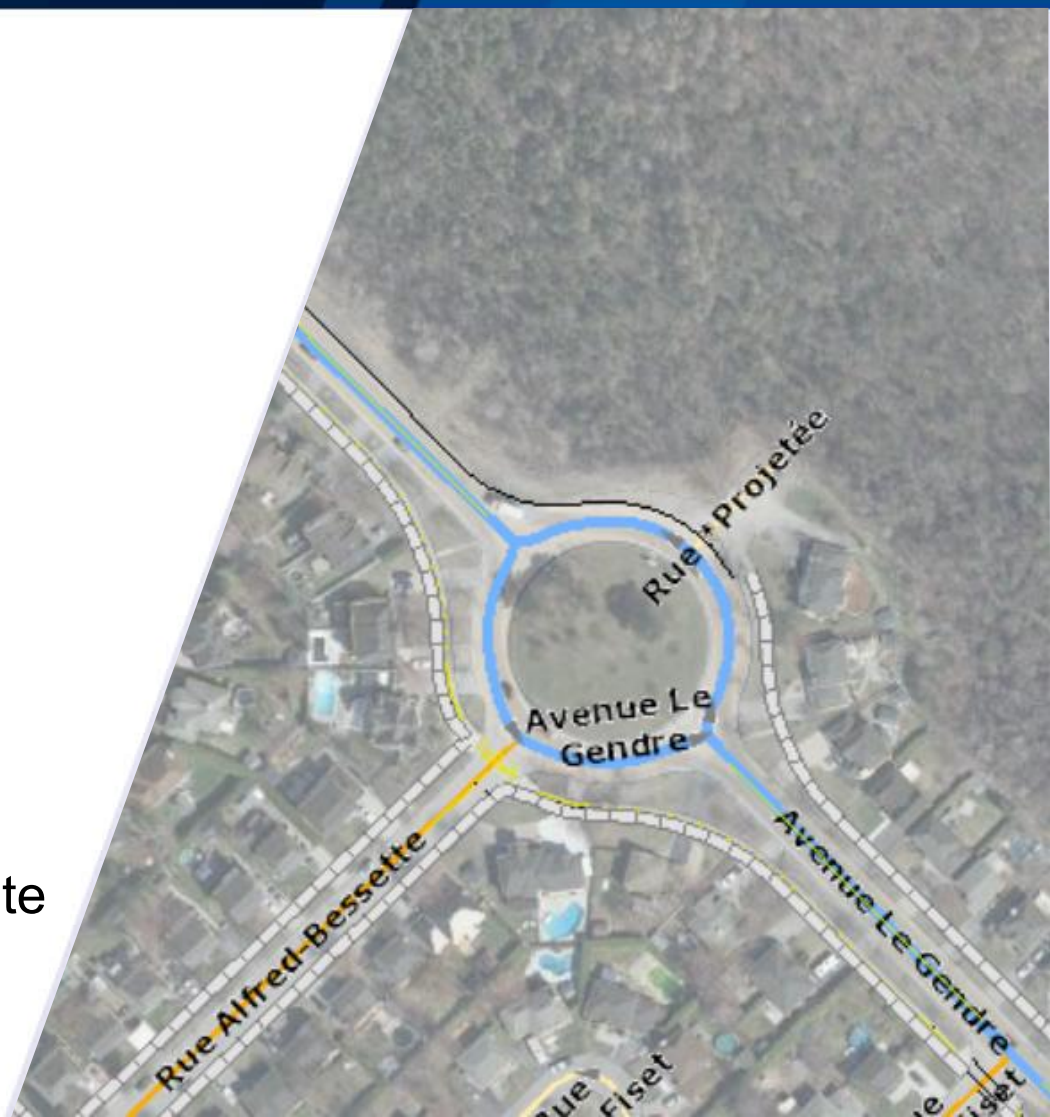
Avenue Le Gendre

VILLE DE QUÉBEC l'accent d'Amérique

Avenue Le Gendre

Situation actuelle

- Rue collectrice
- Vitesse affichée de 50 km/h
- Vitesse pratiquée de 62 km/h au 85^{e} centile
- Débits de circulation – 10 000 véhicules par jour
- Faible accidentologie
- Conditions de circulation
  - Bonne fluidité de la circulation
  - Ralentissement à l'approche sud du carrefour Blaise-Pascal / av. Le Gendre à la période de pointe du matin



Stratégie de sécurité routière

Piliers de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029



Stratégie de sécurité routière

Sécurité des élèves du primaire

- Consolider et étendre les corridors scolaires
  - Réduction de la vitesse affichée
  - Révision de la réglementation de la circulation et du stationnement
  - Construction de trottoir
  - Correction des caractéristiques d'aménagement de la rue
  - Installation de signalisation lumineuse
  - Gestion des activités de débarcadère dans la rue
  - Présence de brigadier scolaire



Nouvelle école

Processus

- La planification du corridor scolaire est en cours
- Le plan préliminaire va évoluer en fonction du concept d'aménagement retenu pour l'école
- Des discussions avec le Centre de services scolaire et le conseil de quartier auront lieu en temps opportun

Nouvelle école

Mesures envisagées

- Création d'une zone scolaire au sens du code de la sécurité routière
- Abaissement de la limite de vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, en période scolaire
- Installation de panneaux lumineux à vitesse variable
- Mise en place de traverses piétonnes protégées par un feu de circulation
  - Intersection Le Gendre / Louise-Fiset
  - Intersection Le Gendre / François-Borel



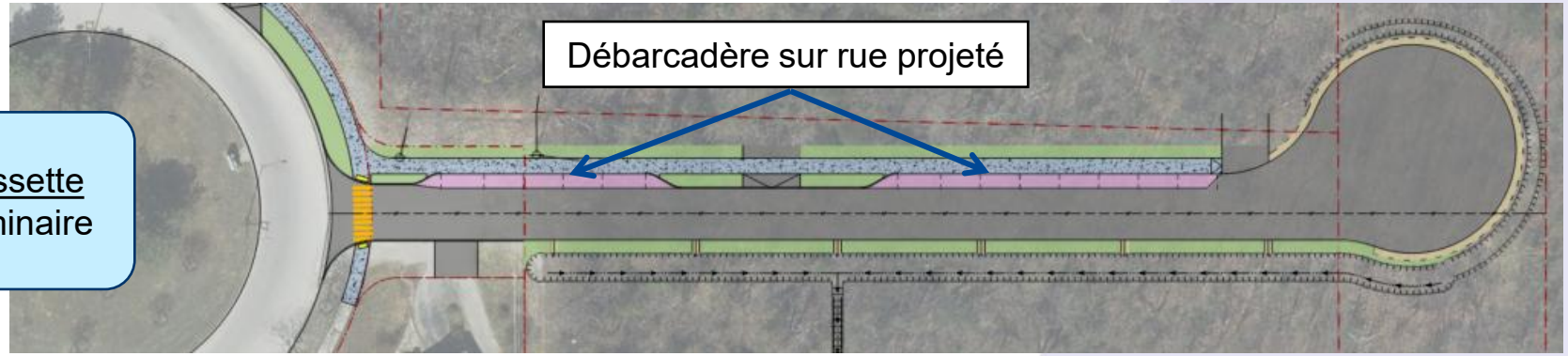




Nouvelle école

Mesures envisagées

- Ajout d'un trottoir sur le côté est de l'avenue Le Gendre entre les rues François-Borel et Alfred-Bessette
- Présence de brigadiers scolaires (lieu à déterminer)
- Aménagement d'une aire de débarcadère hors rue pour les autobus scolaires (CSSD)
- Aménagement d'une zone de débarcadère sur rue pour les parents (lieu à déterminer)



Rue Alfred-Bessette
Concept préliminaire

Projet de règlement R.V.Q. 3570

Modifications réglementaires pour autoriser la construction d'une école primaire dans le secteur Chaudière

Assemblée publique de consultation

7 octobre 2026

